

PARIS, le 25 juillet 2003 n°262/D130

**REUNION DU BUREAU DU CNIS  
DU 27 JUIN 2003**

**Relevé de conclusions**

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	CHARPIN Jean-Michel	INSEE
M.	HAZELAS Marc	Banque de France ( <i>suppléant</i> )
M.	CHEVALLIER Patrice	APCM ( <i>suppléant</i> )
M.	DESCOLONGES Pierre-Marie	Membre élu
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Bureau, vice-président du CNIS
M.	ISNARD René	Représentant le Commissaire au Plan
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO ( <i>remplace M. Jean LEFEBVRE</i> )
M.	ROBINE Bruno	ACFCI
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	DETAPE Yves	INSEE
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE, chef du département de la coordination statistique
M.	MOREL Bernard	DATAR, Président du groupe "Evaluation de la diffusion des résultats du RP 99"
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	ROYER Jean-François	INSEE
M <sup>me</sup>	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M.	BARTHELEMY Laurent	FNSEA ( <i>suppléant</i> )
M.	MARTEAU Didier	FNSEA

---

ORDRE DU JOUR

1. Point sur le RRP (Jean-Michel CHARPIN)
  2. Compte rendu des trois Rencontres sur le moyen terme (Alain DESROSIERES, Yves DETAPE, Jean-François ROYER)
  3. Projet d'avis général sur le moyen terme (Jean-Pierre PUIG, Carla SAGLIETTI)
  4. Présentation du rapport du groupe de travail sur l'évaluation de la diffusion du RP99 (Bernard MOREL)
  5. Points divers
- 

Jean-Pierre Duport ouvre la séance et informe les membres du Bureau qu'un courrier a été transmis au Président du Cnis, M. Francis Mer, pour lui faire part des préoccupations du bureau quant à la réduction des moyens budgétaires des services statistiques ministériels et des conséquences qui pourraient s'ensuivre sur le programme de travail 2003.

Jean-Michel Charpin précise à son tour qu'il a saisi de cette question le directeur du Budget en lui indiquant que certains services ne peuvent assurer les engagements pris devant le Cnis.

Il donne ensuite quelques informations sur les problèmes rencontrés par Eurostat, largement commentés dans la presse.

**1. Point sur le RRP (Jean-Michel CHARPIN)**

Jean-Michel Charpin fait ensuite un point sur l'état d'avancement du nouveau recensement et informe de la publication récente au Journal officiel de deux décrets. Le décret en Conseil d'Etat paru le 8 juin est un texte fondateur qui définit en particulier les populations légales et les relations entre les maires et les directions régionales de l'Insee pour l'organisation des enquêtes de recensement. Un décret portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population est également paru au Journal officiel du 27 juin 2003. Son annexe énumère les communes concernées par le premier cycle de recensement, regroupées par année de collecte.

Jean-Michel Charpin fait ensuite état d'échanges récents avec le directeur de l'US Census Bureau qui a marqué son intérêt pour le répertoire d'immeubles localisés et la méthodologie utilisée par l'Insee. Il souhaite que l'expérience française se diffuse.

Par ailleurs, le directeur de l'Insee a reçu Jacques Dupâquier, démographe qui a cosigné un texte critique sur le nouveau recensement. Ce texte a été peu repris par la presse, marquant ainsi une forme de consensus qui sera renforcé par la réalisation sur le terrain des premières enquêtes de recensement.

Jean-Pierre Duport insiste sur l'importance de la politique de communication sur le recensement, en particulier auprès des personnes qui ne seront pas recensées.

## 2. Compte rendu des trois Rencontres sur le moyen terme

(Alain DESROSIERES, Yves DETAPE, Jean-François ROYER)

Alain Desrosières résume les grandes lignes de la Rencontre du 24 avril 2003 consacrée le matin aux statistiques de production. Quatre tables rondes ont permis d'aborder, d'une part, deux thèmes classiques : l'évolution des statistiques structurelles, les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés, et, d'autre part, deux thèmes pour lesquels l'information est encore très insuffisante : les groupes d'entreprises, et l'immatériel.

Tout d'abord, a été fait un rappel de l'origine historique du paysage actuel de la statistique d'entreprise : les statistiques de branches effectuées par les organisations professionnelles agréées depuis les années 1940, puis reprises ensuite en partie par l'administration, le Plan comptable général (PCG) de 1947, dont la structure était bien adaptée aux besoins des statisticiens, la loi de 1951 qui a établi les bases juridiques de la collecte statistique et de la concertation avec les partenaires sociaux, dont le Cnis est issu, le recours aux BIC depuis les années 1950, qui permettent de dresser des comptes de secteurs, les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), depuis les années 1970, qui permettent notamment de faire le lien entre les optiques branches et secteurs.

C'est cette architecture, composée de plusieurs strates, qui devra être repensée, pour tenir compte de diverses contraintes ou circonstances plus ou moins nouvelles : l'Europe, avec le raccourcissement des délais de production et de diffusion des indices conjoncturels, réclamé par Eurostat et par la BCE, l'allègement de la charge de réponse des entreprises, la diffusion mondiale des normes comptables IAS, qui, pour les sociétés cotées, viennent s'ajouter au PCG (qui reste obligatoire en matière fiscale), le souhait des organisations professionnelles d'entreprises de voir se développer les informations permettant une meilleure connaissance des marchés. Ceci va impliquer une réorganisation de notre système de statistiques d'entreprises, dont on maîtrise encore incomplètement les implications, compte tenu d'incertitudes qui ne sont pas levées, notamment à propos des nouvelles normes comptables.

Sur les sujets plus nouveaux, groupes et immatériels, des professionnels et des universitaires ont exposé l'état de la réflexion, et proposé des directions dans lesquelles la statistique publique pourrait développer ses efforts. Dans les deux cas, est apparu le grand intérêt à suivre les réflexions du monde des comptables d'entreprises, qui sont en première ligne sur ces sujets. Les liens établis de longue date, depuis le PCG de 1947, entre statisticiens et comptables, sont une originalité de la statistique publique française, qui pourra se révéler fort utile sur de telles questions.

Alain Desrosières rappelle ensuite que la Rencontre sur les statistiques monétaires et financières du 19 mai a débattu de trois groupes de questions : l'harmonisation européenne des données monétaires et financières, l'accès des chercheurs aux données individuelles, l'examen de certaines conséquences de la suppression des frontières douanières pour les statistiques de la balance des paiements, en matière d'échange de services et d'investissements directs à et de l'étranger.

Sur les statistiques financières européennes, les débats ont porté sur la possibilité et l'opportunité d'intégrer dans les TOF les demandes particulières de diverses catégories d'utilisateurs, qui ne comprennent pas toujours que ce remarquable outil de mise en cohérence et de synthèse ne puisse pas être détaillé dans toutes les directions qui les intéressent. La notion de « compte satellite » permet souvent de répondre à de telles demandes. Par ailleurs, comme pour les statistiques d'entreprises, l'accélération rapide des besoins de la politique européenne, notamment via la BCE, a considérablement modifié le paysage, par exemple avec les demandes de trimestrialisation des séries statistiques.

L'accès des chercheurs aux données individuelles pose deux types de questions : le respect des règles de confidentialité et la tarification. Un utile rappel du contexte juridique de ces questions a été présenté : un équilibre doit être trouvé entre les légitimes demandes des chercheurs compétents et bien formés, de plus en plus nombreux, et les non moins légitimes règles du secret, maintenant encadrées par une directive européenne.

Les débats sur les échanges de services ont tourné notamment autour de la difficile mise en place d'une nouvelle enquête sur les flux touristiques remplaçant l'ancienne enquête « bord des routes », qui ne peut plus être menée comme auparavant, du fait des réticences des forces de l'ordre à arrêter les véhicules dans ce seul but. Une nouvelle « Enquête sur les voyageurs étrangers » (EVE) est en cours d'expérimentation. Sur les statistiques des investissements directs, à et de l'étranger, le point des demandes actuelles et des possibilités d'y répondre, a été fait.

Yves Detape présente à son tour les principales demandes issues de la Rencontre du 24 avril lors de l'après-midi consacré aux statistiques sociales. Après une intervention de Michel Glaude sur l'avenir des enquêtes réalisées par l'Insee auprès des ménages, trois tables rondes ont porté sur les populations en difficultés et populations à risques, le système statistique face à l'évolution du marché du travail et les enjeux de la construction européenne pour les statistiques sociales. Trois constantes sont apparues : la demande d'information sur la « cohésion sociale » prise comme un élément du développement durable, le renouveau de l'évaluation et la montée des demandes de comparaisons internationales, notamment au plan européen.

Il est apparu une demande toujours forte, confortée par une confiance dans le système existant. Au cours des dix dernières années en effet, la production statistique de l'Insee et des services statistiques ministériels a été abondante (enquête HID, « sans domicile »,...) et des réorganisations ont conforté le système statistique (DARES et DREES mais aussi petits services comme ceux de la Justice, de la Jeunesse et Sports...). Pour l'avenir, la conjoncture budgétaire est moins favorable et les services peuvent se trouver en difficulté, même sur les travaux existants.

La qualité du système actuel semble supérieure à celle de la plupart des pays européens mais la pression restera forte, en particulier sur les délais et la robustesse et sera induite par la demande européenne et le besoin de comparaisons internationales.

La mise en oeuvre du nouveau recensement introduira de nouvelles modalités de réalisation et de « calage » des enquêtes. Le système d'enquête « ménages » devra maintenir sa flexibilité et le Cnis devra avoir une position ferme et claire sur la périodicité, en tenant compte des moyens.

Des modifications des attentes liées au contexte socio-politique se sont manifestées ; elles concernent le maintien de l'égalité de traitement des différentes catégories de population, ce qui n'interdit pas des échantillonnages approfondis sur des populations peu nombreuses.

Le système d'enquête « ménages » devra gérer une participation croissante des utilisateurs, lors de la conception des enquêtes, mais aussi lors de la diffusion et pour l'utilisation des résultats, y compris sur l'image qui en résulte pour les populations concernées. Le mode de représentation - issu en particulier des résultats statistiques - a un effet fort tant en termes d'annonce, d'affichage que sur la détermination des politiques publiques.

Concernant les questions sociales, le traitement et la réponse des pouvoirs publics deviennent de plus en plus complexes, d'où une demande accrue de statistiques plus élaborées pour tenir compte de la diversification des situations individuelles. Les analyses ne peuvent plus se contenter d'identifier des groupes mais doivent aussi prendre en compte les trajectoires individuelles. Ceci a conduit certains intervenants à traduire cette demande en termes de panels mais avec des réserves exprimées sur le bon usage qu'il convient d'en faire et les solutions alternatives.

L'évaluation des politiques sociales est devenue un enjeu de plus en plus important. Ceci conduit aussi à légitimer l'intervention d'un plus grand nombre d'acteurs (élus, partenaires sociaux, chercheurs, peut-être entreprises) et à laisser les statisticiens accéder aux informations individuelles de façon plus large, en particulier sur les aides et assistances fournies, donc à des données administratives sensibles. Les besoins d'évaluation au niveau local ont été soulignés par de nombreux intervenants.

Le contexte de la décentralisation renforce ce besoin et les participants ont repris à leur compte l'inquiétude des producteurs de statistiques. D'une part, la décentralisation, en réduisant les moyens affectés aux administrations centrales, pourrait réduire ceux des services statistiques alors que la demande qui résulte de la décentralisation accroît les besoins. D'autre part les producteurs de statistiques risquent de ne plus disposer de l'autorité nécessaire pour obtenir les informations de base et réaliser une collecte de qualité. Les mesures proposées pour préserver la collecte d'informations dans la loi de décentralisation sont - de ce point de vue - jugées tout à fait indispensables.

Dans le domaine emploi-revenus, la demande de résultats est forte sur le chômage et le « halo » qui l'entoure (sous-emploi, situations précaires,..), les très haut revenus, les bas-revenus et la très grande précarité.

Les comparaisons internationales doivent être moins « pudiques » bien que les politiques sociales soient difficiles à comparer d'un pays à l'autre. Les intervenants ont unanimement souhaité que les statisticiens français fassent plus vigoureusement valoir leurs méthodes d'observation à EUROSTAT. L'absence de consultation des statisticiens pour définir les politiques et les indicateurs au niveau européen est apparue comme une difficulté.

Le contexte de mondialisation demande un effort de connaissance sur les flux économiques mais aussi flux migratoires : la question est posée de la mesure du nombre et de l'activité des Français à l'étranger (fuite des cerveaux, échanges interculturels, unification du marché du travail européen, situation familiale comme par exemple les couples bi-nationaux).

Enfin, Jean-François Royer a rappelé les apports de la toute récente Rencontre sur les statistiques régionales et locales du 25 juin. 130 participants, essentiellement des représentants des collectivités locales, agences d'urbanisme et services de l'Etat en région ont participé à Lyon aux discussions animées en ateliers et fait apparaître un renouvellement important des problématiques et une évolution des usages de l'information.

Les conséquences de la décentralisation sont apparues comme un sujet important, avec le souci de préserver l'existence et la comparabilité des informations statistiques. Les participants ont exprimé la préoccupation d'une "mutualisation des méthodes" et d'un lieu où "les acteurs puissent se parler" (le Cnis ?).

Un débat sur la manière de traiter le détail géographique fin a opposé "zonages contre géolocalisation" avec le souci de prendre en compte les coûts. Les discussions ont également porté sur la comparabilité et la communication des référentiels géographiques qui doivent couvrir tout l'espace nécessaire.

Un large consensus s'est fait jour sur les opérations en cours de réalisation, en particulier le nouveau recensement. Les participants ont bien conscience que les projets en cours sont lourds et qu'il n'est pas réaliste de demander trop de développements nouveaux sur la période du prochain moyen terme qui coïncide avec le premier cycle du nouveau recensement et ce, malgré la persistance de besoins non satisfaits. Une demande forte s'est néanmoins exprimée pour le renouvellement de l'inventaire communal avant 2008.

La question de la diffusion des données locales a été abordée : les utilisateurs sont satisfaits de l'évolution de la diffusion en grande partie gratuite sur l'internet mais expriment des exigences nouvelles en terme de pédagogie, documentation, etc. L'ensemble des participants semble avoir accepté les contraintes plus fortes imposées par le respect de la confidentialité.

La dimension européenne des statistiques régionales et urbaines a été également abordée faisant apparaître un besoin pressant de comparaisons interrégionales, interurbaines, transfrontalières. L'offre Eurostat, composée essentiellement d'indicateurs directement opérationnels, semble trop marquée par les exigences utilitaires de la Commission.

Enfin, deux points ont été évoqués : une demande de localisation des indicateurs de résultats et de performance pour la LOLF paraît probable ; la question du développement durable avec la multiplicité des approches possibles fait apparaître la nécessité d'une réflexion méthodologique au sein du système statistique public.

Une discussion a suivi cette évocation des trois Rencontres.

Jean-Pierre Bompard souligne la nécessité d'identifier clairement ce qui relève de la statistique publique dans le contexte de la décentralisation pour maintenir la confiance de la population et éviter des refus de réponse. Jean-Pierre Dupont insiste sur ce point en ce qui concerne le recensement.

Patrice Chevallier craint que des observations trop « micro » puissent se faire en région, du fait de financements plus aisés à trouver.

Yvonick Renard intervient sur la notion de « système partagé » qui ne peut exister que si les compétences sont partagées. Jean-Pierre Le Gléau précise que les textes prévoient un « système d'informations partagé ». Pierre-Marie Descolonges déclare que l'objectif est de permettre aux acteurs locaux l'accès à l'information et non de la produire.

Pierre Bachman demande qu'un vrai débat ait lieu sur l'usage des indicateurs : une trop grande finesse au niveau géographique peut nuire à la comparabilité mais trop d'uniformisation ne permet pas d'évaluer l'innovation. Jean-Pierre Duport confirme que la description locale fine pose des questions d'ontologiques.

François Vincent rappelle que la France a un rôle à jouer dans le cadre de l'Europe pour tenter d'élaborer des définitions consensuelles avant de collecter l'information par exemple sur le travail non déclaré ou les flux migratoires.

Jean-Pierre Bompard s'interroge sur la réticence française, inconnue dans d'autres pays de l'Union européenne, à appréhender des phénomènes tels que la discrimination. Jean-Pierre Duport précise que la CNIL est très vigilante sur certaines informations. Jean-Pierre Puig rappelle que certaines avancées ont néanmoins été possibles grâce aux travaux du Cnis, par exemple sur les sans-abris. Eurostat a d'ailleurs demandé à la France de piloter au niveau européen la mise en place d'une enquête européenne.

### **3. Projet d'avis général sur le moyen terme (Jean-Pierre PUIG, Carla SAGLIETTI)**

Carla Saglietti rappelle la procédure d'adoption du projet d'avis sur le moyen terme. Les projets d'avis par formation sont en cours de validation avec les présidents et rapporteurs. Pour assurer une concertation la plus large possible et compte tenu des problèmes de transports en mai et juin, les projets d'avis de chaque formation seront envoyés à toutes les personnes inscrites à la formation avec le projet d'avis général et le compte rendu de la réunion de formation. Le Secrétariat du Cnis recevra toutes les remarques et compléments sur ces trois documents qui seront validés au cours des trois réunions inter-formations du mois d'octobre.

Le projet d'avis général présenté aujourd'hui au Bureau ne comprend pas d'avis sur les statistiques régionales et locales car la Rencontre de Lyon est trop récente. Un complément au projet d'avis sera adressé aux membres du Bureau avec le compte rendu de la réunion.

Jean-Pierre Puig présente le projet d'avis qui est amendé à la suite de la discussion (ci-joint).

### **4. Présentation du projet de rapport du groupe de travail sur l'Evaluation de la diffusion du RP 99 (Bernard MOREL)**

La discussion sur le moyen terme ayant été plus longue que prévue, Jean-Pierre Duport propose à Bernard Morel de reporter la présentation du rapport du groupe de travail à la réunion du Bureau de novembre.

## 5. Points divers

Deux projets de mandat pour des groupes de travail du Cnis animés par la Drees sont soumis au Bureau :

- groupe de travail sur le médicament : la première réunion doit avoir lieu le 4 juillet 2003 - Président : Philippe Nasse, rapporteur : Claude Gissot
- groupe de travail sur les enquêtes relatives à la santé

Jean-Pierre Duport rend compte de deux courriers qui lui ont été adressés, l'un par le MEDEF sur le suivi des investissements industriels, l'autre par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture sur la disponibilité des statistiques européennes. Une réponse sera faite avec copie aux membres du Bureau.

\*

\*       \*

### Destinataires :

*Les membres du Bureau du CNIS  
Les membres du Conseil  
Les présidents et rapporteurs des formations*

### Pièces-jointes

- Projet d'avis général sur le programme à moyen terme 2004-2008
- Courrier du MEDEF sur le suivi des investissements industriels (distribué en séance)
- Courrier de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture sur la disponibilité des statistiques européennes (distribué en séance)
- Réponse du courrier du MEDEF (n°251/D/130)
- Réponse du courrier de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (n°253/D130)